

Notre coopération nucléaire avec l'Inde est rompue

“La coopération nucléaire du gouvernement canadien avec l'Inde n'est plus possible” voilà ce qu'a déclaré à la Chambre des communes, le 18 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Allan J. MacEachen. Le ministre a expliqué comme suit les raisons de cette décision de la part du gouvernement.

La coopération nucléaire du Canada avec l'Inde a été amorcée dans le cadre du Plan de Colombo. A sa base était la conviction que l'énergie nucléaire pouvait être vitale à la croissance économique de certains pays en voie de développement.

L'explosion d'un engin nucléaire par l'Inde en 1974 a toutefois mis à jour un clivage profond entre nos deux pays en ce qui concerne l'interprétation à donner à la définition de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les États non dotés d'armes nucléaires. Le Canada a été un des premiers et un des plus vigoureux apôtres du Traité de non-prolifération (TNP). Un élément de base de ce traité, dont s'inspire la politique canadienne dans le domaine des exportations et des garanties nucléaires, est qu'aucune distinction technique ne peut être faite entre les explosions nucléaires à fins pacifiques et à fins non pacifiques.

Le Canada a d'ores et déjà abandonné les bénéfices éventuels du développement de soi-disant explosions nucléaires pacifiques, étant donné que, conformément au TNP, de telles explosions peuvent être mises au point et effectuées par un État doté d'armes nucléaires si le besoin et l'utilité d'une telle explosion se font sentir. D'autre part, l'Inde n'accepte pas ce qu'elle considère être un élément de discrimination entre les États dotés d'armes nucléai-

res et les autres, et insiste sur le fait que tous les pays devraient être libres d'exploiter tous les aspects de la technologie nucléaire pour n'importe quelle fin considérée comme étant pacifique.

Nonobstant ce différend profond, les deux pays se sont engagés à explorer les possibilités d'un dénouement négocié à notre coopération nucléaire. Les négociations qui ont eu lieu au printemps ont abouti à la nécessité pour le gouvernement d'en arriver à une décision. Cette décision, maintenant entérinée par le Cabinet, tient compte de tous les éléments que j'ai soulevés dans mon intervention devant la Chambre le 23 mars dernier. Le Canada insiste pour que toute coopération dans le domaine nucléaire soit assujettie à un régime de garanties qui satisfasse le peuple canadien et lui donne l'assurance que l'aide du Canada ne sera pas détournée vers la production d'engins explosifs nucléaires. Cet objectif canadien n'a pas été atteint au cours de négociations.

Des deux côtés, un effort concerté et de bonne foi a été fait pour en arriver à un accord. Toutefois, le gouvernement canadien a décidé qu'une reprise des livraisons nucléaires ne serait justifiée que contre un engagement par l'Inde d'étendre le système de garanties à toutes les fournitures canadiennes (que ce soit dans le domaine de la

technologie, de l'équipement ou du matériel), qu'elles soient antérieures ou à venir, de sorte qu'elles ne puissent être utilisées pour la fabrication d'engins explosifs nucléaires. Dans la situation présente, cet engagement exigerait que toutes les installations nucléaires indiennes, créées à partir de la technologie canadienne, soient assujetties à des garanties. Nous ne serions prêts que sur cette base à aboutir à un accord avec l'Inde. Cependant, suite aux conversations qui ont eu lieu jusqu'à présent, nous avons dû conclure que le gouvernement indien n'accepterait pas de garanties sur les installations autres que les réacteurs RAPP, qui sont déjà assujettis à des garanties internationales.

...Les décisions du gouvernement se rapportant à un aspect de ces relations ne doivent pas exclure la recherche et le développement des autres éléments d'intérêt réciproque que représente l'ensemble de nos relations avec l'Inde. Le gouvernement canadien est prêt à revoir ces éléments et à rechercher les objectifs communs aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral, étant donné notre conviction que nos liens avec cet important membre du Commonwealth, qui est aussi un important pays en voie de développement, ne doivent pas être amoindris par manque de volonté de notre part.

Visite du premier ministre adjoint de Hongrie

Suite à une invitation du gouvernement canadien, le premier ministre adjoint de Hongrie, M. Gyula Szeker, a fait une visite officielle au Canada du 12 au 15 mai.

Durant son séjour en notre pays, M. Szeker, qui était accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires, a discuté principalement de relations commerciales bilatérales. Il a profité de cette occasion pour procéder à un tour d'horizon et à un échange de vues avec MM. Mitchell Sharp, président du Conseil privé, Donald C. Jamieson, ministre de l'Industrie et du Commerce, et Alastair W. Gillespie, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre adjoint de Hongrie s'est rendu également à Toronto et à Montréal.

Lorsqu'au printemps dernier la fonte des neiges a fait gonfler les eaux de la rivière Rideau, à Ottawa, et provoqué de nombreuses inondations, plusieurs familles ont dû évacuer leurs demeures envahies par plus d'un mètre d'eau. Quelques-unes ont été secourues grâce au canot pneumatique de M. Wayne Mercer, piloté par M. John Clet, employé de l'Office du Tourisme du Canada. Pendant les dix jours qu'a duré l'inondation, le canot pneumatique a servi de moyen de transport aux familles victimes de la crue des eaux.

